

Tél 01 60 66 14 81			Date
Courriel Ce.0770624k@ac-creteil.fr	Elémentaire	3 ^{ème} trimestre	Le 25/06/2018 De 19 H 00 à 21 H 00

Présents :

Enseignant(e)s de l'école	DROMIGNY Valérie TESTI Marine	LARCHE Tatiana VERNIER Marie Jo	SCHMITT Daniel CHEDOTAL Harold
Parents élus	ATLAN Mélanie COSTA Jérôme NUNES Sylvie	CALIGARIS Charlène LAYET Justine PEREIRA Carine	COEUILLIEZ Laure LELEU Aurore
Le maire ou son représentant	LARCHE Fabrice		
Autres membres invités	GINESTE Stéphanie, psychologue scolaire		
	<u>Absent(es) excusé(es)</u> DURIEUX Olivier, Inspecteur de l'Education Nationale CHAMBRON Alain, Maire MALMANCHE Sophie (mairie) ; WYLLEMAN Pierre, DDE COSTE Christelle, MAXIMINO MARQUES Paola, VINCENT DE VAUGELAS Sabine et PROUDHON Henry, parents d'élèves		

Président(e) de séance : Valérie Dromigny	Secrétaire de séance : Justine LAYET
-------------------------------------------	--------------------------------------

**ORDRE DU JOUR
du 3^è conseil d'école**

ORDRE DU JOUR :

1. Règlement intérieur de l'école (dysfonctionnement et/ou amélioration constatés)
2. Projet d'école
3. Vie de l'école : *Les effectifs de la rentrée
*Point sorties scolaires
* Liste des fournitures scolaires
4. Constitution de la commission électorale
5. Travaux
6. Périscolaire

Le Dernier conseil d'école a été validé à l'unanimité.

Règlement intérieur de l'école

La directrice rappelle que les points évoqués sont les mêmes que ceux rappelés lors du second trimestre :

1/ Radiation d'un élève de l'école

- La radiation d'un élève peut être réalisée même en cours de scolarité, **sur demande écrite signée** des deux parents ou de l'autorité de tutelle.

2/ Autorité parentale

Lors de l'admission et à l'occasion de tout changement de situation familiale, il appartient aux parents divorcés ou séparés, de fournir au directeur la copie d'un extrait du jugement ou tout autre document relatif à une décision de justice fixant l'exercice de l'autorité parentale et la résidence habituelle de l'enfant.

- Par ailleurs, dans le cas où un parent est seul à être détenteur de l'autorité parentale, il doit le justifier auprès du directeur par un document officiel.

- Il appartient aux parents séparés de se manifester auprès de l'école pour recevoir les documents de suivi de la scolarité de leur enfant.

3/ Retards

- Tout retard doit rester exceptionnel et devra être justifié.

Les parents sont garants du respect de l'obligation d'assiduité par leurs enfants ; ils doivent respecter et faire respecter les horaires de l'école.

4/ matériels et objets interdits

- *Tout jeu à caractère dangereux est strictement interdit (couteaux, pistolets, bâtons, verre, jeux à piles, briquets, calots, cutter, jouets coupants ou pointus...).*
- *Sont également interdits : les sucettes, chewing-gum, toute somme d'argent, tout médicament remis à l'enfant et qui ne font pas l'objet d'un PAI.*
- *Sont tolérés dans la cour de l'école : les objets personnels non dangereux (billes, petits jeux sans piles)*

L'équipe enseignante peut décider d'interdire tout objet personnel, si des vols, dégradations ou discordes ont lieu.

5 / Hygiène et santé

- Tout enfant doit se présenter à l'école dans une tenue correcte, propre et adaptée à la saison. Il est fortement conseillé d'inscrire le nom de l'enfant sur les vêtements et chaussures.

Nous rappelons que pour des raisons de sécurité, les sabots, tongs ne sont pas autorisés.

6/ Sorties scolaires

Pour assurer, si nécessaire, le complément d'encadrement pour les sorties scolaires (conformément à la [circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999](#) modifiée) et les activités régulières se déroulant en dehors de l'école, le directeur d'école peut solliciter la participation de parents ou d'accompagnateurs volontaires.

Il est à noter que sans la présence de parents, les sorties ne pourraient se faire.

Projet d'école

Une présentation du projet d'école a été faite sous réserve de la validation de l'Inspecteur de l'éducation nationale :

orientation 1 : Devenir un citoyen responsable et acteur de ses projets autour de la vie associative et sportive avec comme objectif opérationnel :

- Développer le sens des responsabilités et des valeurs citoyennes

orientation 2 : Agir pour l'environnement avec comme objectif opérationnel :

- La Création d'une école éco citoyenne

Vie de l'école

*Les effectifs de la rentrée : A ce jour : 26 cp ; 17 ce1 ; 23 ce2 ; 34 cm1 et 26 cm2 ;

Les enseignants titulaires restant dans l'établissement sont : mesdames Dromigny, Estienne, Testi, Vernier et monsieur Schmitt ainsi que madame Gineste, psychologue scolaire dont le bureau de rattachement est notre école.

La parole est donnée à madame Gineste. Celle-ci explique qu'elle représente le RASED (Réseau d'Aide Spécialisé pour les enfants en difficultés) ; ses interventions gravitent autour du secteur de Perthes et c'est pour cette raison que son bureau se situe à l'école élémentaire de Perthes depuis le début de l'année. Elle demande s'il est possible d'avoir un peu de mobilier, une participation budgétaire auprès de l'ensemble des communes ainsi qu'une ligne téléphonique. Monsieur Larché propose qu'ils se rencontrent ultérieurement pour en discuter.

*Point sorties scolaires : sorties en Sologne par Educateurs très positive pour les CP et CE1 ; sorties sportives en rando culture pour les cycles 2 avec l'USEP et visite du potager pédagogique à Carrefour. Un partenariat avec Carrefour prend forme pour élaborer notre potager et sensibiliser les élèves sur le « bien-manger » avec des produits de saison...

Les élèves de CE2 sont allés à Guédelon ; les élèves de CM sont allés au mémorial de la Shoah et la Basilique. Les parents adressent un grand MERCI à Mme Testi qui a très gentiment accepté de prendre en charge les CM1 en plus de ses CM2.

Toute l'école a pu se rendre au festival de l'histoire de l'art début juin.

Les CM-6è ont présenté leur comédie musicale le 18 juin au collège de Perthes.

Le spectacle de l'école a eu lieu le samedi 23 juin dans la cour de l'école : les élèves ont présenté leur chorale et des danses traditionnelles.

Quelques parents ont évoqué la mauvaise qualité audio du spectacle de fin d'année et souhaiteraient qu'il se passe à l'extérieur de la cour. Madame Dromigny rappelle qu'avec le plan vigipirate, les manifestations doivent se dérouler dans un endroit sécurisé et que la responsabilité de la directrice est engagée. Enfin, on a fait remarquer que la représentation de l'élémentaire était moins spectaculaire que celle de la maternelle. A cela la municipalité rappelle que la maternelle profite de la contribution d'un intervenant extérieur, rémunéré par la commune. D'autre part, un parent d'élève a estimé qu'une chorale n'était pas un spectacle et a déploré l'absence de lien entre les chants des cycles 2 et 3. Il a été répondu que les projets étaient différents. D'autres parents ont salué le travail des enseignants et espèrent que ce moment sera maintenu les années à venir car il est précieux.

La municipalité informe que le projet avec la Dumiste et le projet artistique (fresque murale) seront renouvelés. Madame Dromigny remercie vivement la mairie pour leur financement.

Les parents d'élèves remercient l'équipe enseignante pour son implication dans toutes ces activités qui empiètent sur la vie personnelle mais qui ouvrent des horizons à nos enfants.

*Liste des fournitures scolaires sera donnée en mairie pour les nouveaux arrivants et mise en ligne sur le site de la mairie.

Constitution de la commission électorale

Pour constituer cette commission, Il faut :

- Désigner les membres de la commission (2 parents élus en poste + le directeur qui est le président + 1 PE + DDEN + un représentant de la mairie éventuellement) Arrêté du 13 mai 1985 modifié le 25 juillet 2011.
- L'information concernant les élections des représentants des parents sera faite lors des réunions de rentrée.

La commission électorale devient le bureau des élections, les missions de ce bureau sont les suivantes :

- Organiser les élections
- Etablir la liste électorale
- Recevoir les bulletins de vote par correspondance
- Organiser le dépouillement public
- Publier les résultats.

Deux parents se sont désignés volontaires : Mesdames COEUILLIEZ et LAYET. Madame Dromigny les remercie pour leur investissement.

Travaux

Une liste de petits travaux sera donnée en mairie avant les vacances. Des rideaux seraient nécessaires dans la classe de Madame Larché (cm1) car rien ne protège cette classe du soleil.

Périscolaire

Grace à la désignation de chefs de table à la cantine, le climat semble plus serein et apaisé.

Un très grand merci à toutes les personnes bénévoles qui nous accompagnés tout au long de l'année (parents élus, parents, grand-parents, Monsieur Layet pour son intervention autour du thème des abeilles, la médiathèque, la Gâtinaise, le comité de Handball) ainsi que le personnel communal, agents techniques, Stéphanie, Brigitte, Aurore... et le collègue.

Fin de séance 21 heures.